



Resilisation de mon inscription syndicale après élection

Par **ellodie**, le **19/10/2015** à **11:45**

Bonjour

Suite aux élections de délégués DUP (DP+CE) de mon entreprise, j'ai été contacté par un syndicat pour m'inscrire sur leur liste afin d'être éligible au premier tour, ce que j'ai fait. J'ai été élue.

Cependant je viens d'apprendre que l'on pouvait s'inscrire sur une liste présentée par un syndicat SANS adhérer au syndicat (et donc sans payer les cotisations correspondantes) ce que le syndicat s'est bien gardé de me dire en me faisant comprendre habilement le contraire à savoir : inscription sur la liste = adhésion obligatoire au syndicat.

Ceci de façon très sournoise sans vraiment le formuler clairement mais en me le présentant très habilement pour que je le croie.

Ma question:

Maintenant que je suis élue puis je résilier mon abonnement syndical (donc les cotisations) sans perdre mon mandat de délégué DP-CE ?

Par **P.M.**, le **19/10/2015** à **13:37**

Bonjour,

A priori, vous le pouvez mais l'organisation syndicale pourrait engager une procédure de révocation du CE...

Par **ellodie**, le **19/10/2015** à **14:21**

Merci de votre réponse